

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCRÉDITATION À DÉLIVRER LE DIPLOME D'ÉTAT INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE (D.E IBO)

SOMMAIRE

I.	UNIVERSITÉ ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE (IBO)	2
II.	UNIVERSITÉ ET UFR EN CO-ACCREDITATION (le cas échéant)	2
	Non concerné.....	2
III.	ÉCOLE(S) ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE.....	2
	STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION	2
	La formation a été certifiée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) le ...?.....	2
IV.	JUSTIFICATION DE LA DEMANDE / ENGAGEMENT DANS LES FORMATIONS D'AUTRES AUXILIAIRES MÉDICAUX / CONVENTIONNEMENTS EXISTANTS.....	2
V.	MODALITÉS DE GOUVERNANCE DU DISPOSITIF UNIVERSITÉ - ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE.....	3
VI.	SPÉCIFICITÉS DU PROJET PÉDAGOGIQUE / APPORTS UNIVERSITAIRES / MUTUALISATIONS AVEC D'AUTRES FORMATIONS EN SANTÉ.....	4
	Le projet pédagogique de l'École d'IBO de Nancy	4
	Le matériel pédagogique de l'école d'IBO	5
VII.	NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACCUEILLIS EN 2023, POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION DANS LES 5 ANS A VENIR EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE	6
VIII.	MOYENS AFFECTÉS A LA FORMATION EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE	7
	Locaux	7
	Humains	7
	Equipe permanente.....	7
	Intervenants extérieurs	8
	Financiers.....	8
IX.	NOM ET QUALITÉ DU RESPONSABLE DE FORMATION.....	10
X.	PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE (CV et listes de publications).....	11
XI.	ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS	12
	L'organisation des études	13
	La planification de la formation.....	14
	PLANNING DE LA SCOLARITÉ – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024	14
	PLANNING DE LA SCOLARITÉ – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025	15
	Le référentiel d'enseignement	15
XII.	DISPOSITIF D'AIDE A LA RÉUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT OU L'UFR EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE	17
	Le suivi pédagogique	17
	Les moyens	18
XIII.	DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE	18
	Evaluation de la formation	18
XIV.	PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGÉS	19
XV.	AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITÉ	20
XVI.	AVIS DES INSTANCES DE L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE	20

**I. UNIVERSITÉ ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE (IBO)
STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION**

Université de Lorraine – Collegium Santé - UFR Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé à Nancy.
Ecole Régionale d'IBO – CHRU Nancy

II. UNIVERSITÉ ET UFR EN CO-ACCREDITATION (le cas échéant)

Non concerné

**III. ÉCOLE(S) ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE
STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION**

École Régionale des Infirmiers de Bloc Opératoire (ERIBO), CHRU Nancy

Nom de l'établissement : Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Nancy

Nature juridique : Etablissement Public de Santé

N° FINESSE : 54 002 326 4

N° SIRET : 200 042 166 000 13

L'École d'IBO a un agrément renouvelé pour 5 ans par le Conseil Régional Grand-Est à partir du 1^{er} septembre 2021
Certifiée Qualiopi le 16 décembre 2021 ; audit d'évaluation favorable à 18 mois les 24 et 26 mai 2023.

Le dossier de la formation a été déposé par l'université en vue de l'accréditation par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) dans le cadre de la campagne d'évaluation 2022-2023 (vague C).

Annexe 1 : Arrêté portant renouvellement d'autorisation d'ouverture de l'école Régionale d'Infirmiers de Bloc Opératoire de Nancy

Annexe 2 : Document attestant de la certification Qualiopi (décembre 2021)

Annexe 2bis : Rapport d'audit certification Qualiopi du 24 et 26 mai 2023

**IV. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE / ENGAGEMENT DANS LES FORMATIONS D'AUTRES AUXILIAIRES
MÉDICAUX / CONVENTIONNEMENTS EXISTANTS**

Accréditation demandée : Diplôme d'Etat d'infirmier de Bloc Opératoire

La présente demande vise à renouveler l'accréditation délivrée pour un an par arrêté du 19 décembre 2022 et publié au JO n°1 du 05 janvier 2023, qui propose le grade Master mention Infirmier de bloc opératoire à l'université de Lorraine.

Les écoles et instituts du CHRU de Nancy regroupent 9 formations de :

- Niveau IV (institut de formation aide-soignant ; Institut de formation auxiliaire de puériculture ; Institut régional de formation des ambulanciers ; Centre de formation des Assistants de régulation médicale),
- Niveau III (Institut de formation en soins infirmiers, Institut de formation des manipulateurs en électroradiologie)
- Niveau II (École Régionale des Infirmiers Anesthésistes, et dorénavant École Régionale des Infirmiers de bloc opératoire)
- et École des Puéricultrices.

Ils accueillent chaque année environ 1 100 étudiants. Ces 9 instituts sont regroupés autour d'une Coordination Générale, assurée par M. BOUDIN-CORVINA, assisté de Mme MULLER (tous les 2 Directeurs des Soins, diplômés de l'EHESP)

L'ERIBO a signé des conventions avec

- Le GCS des Instituts Lorrains, dans le cadre du rapprochement avec l'Université engagé depuis 2011,
- Le Conseil Régional Grand Est, vue la convention signée avec le GCS des Instituts Lorrains,
- Le DULPS (Département Universitaire Lorrain des Professions de Santé) dont l'ERIBO est membre depuis sa création, en tant que membre du GCS et en son nom propre,
- L'Université dans le cadre de l'Expérimentation, autorisée par l'arrêté du 9 septembre 2022.

Annexe 3 : Organigramme Ecoles et Instituts du CHRU de Nancy (version révisée en juin 2023)

Annexe 4 : Convention constitutive du GCS des Instituts Lorrains (version révisée en 2019)

Annexe 5 : Décision adhésion de l'École d'IBO au GCS des Instituts Lorrains (septembre 2020)

Annexe 6 et 6bis : Convention régionale d'universitarisation (version 2020)

Annexe 7 : RI du DULPS, Faculté de Médecine, Université de Lorraine

Annexe 8 : Arrêté du 9 septembre 2021 autorisant expérimentation sur l'École des Spécialités du CHRU Nancy

Annexe 9 : Convention Université Lorraine/CHRU Nancy signée dans le cadre de l'Expérimentation

V. MODALITÉS DE GOUVERNANCE DU DISPOSITIF UNIVERSITÉ - ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE.

L'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au DE IBO fait référence, dans ses prérequis, à l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

L'école d'IBO mettra donc en place, dès la modification de l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formations paramédicaux, l'ensemble des instances, à savoir : l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut (composition en cours), la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires et la section relative à la vie étudiante.

A noter que cette dernière est déjà en place, les étudiants et formateurs IBO étant des invités permanents de la section vie étudiante de l'école d'Infirmiers Anesthésistes lors de la création de l'Ecole des Spécialités.

En tant que membre du Département Universitaire Lorrain des Professions de Santé (DULPS) depuis sa création en septembre 2019, l'école d'IBO a nommé Mme LARUELLE référent universitaire pour l'école d'IBODE.

A ce titre, l'école d'IBO participe à l'ensemble des travaux et bénéficiera de toutes les actions mises en œuvre, que ce soit pour elle-même, dans le cadre de l'expérimentation envisagée au sein de l'Ecole des Spécialités et dans le cadre des travaux interprofessionnels du DULPS.

Au sein de l'Université de Lorraine, le DULPS sera chargé du suivi de la mise en œuvre du décret et de l'arrêté du 27 avril 2022. Ainsi, au même titre que les IPA, l'équipe pédagogique de l'école d'IBO présentera ses réalisations lors des conseils du département (au moins 2 par an), pourra également échanger sur ses questionnements ou chercher un soutien au sein du DULPS.

Composition du conseil technique (validé ARS Grand-Est par l'arrêté 2023-1060 du 20 février 2023) :

Directeur de l'école	Mme MULLER Catherine
Conseiller scientifique de l'école	Professeur JOURNEAU Pierre
Directeur ou représentant de l'organisme gestionnaire	M. BOUDIN CORVINA Pascal
Directeur du service infirmier ou son représentant	Mme JORAY Sandrine
Représentant des enseignants : médecin spécialiste qualifié en chirurgie	Professeur KLEIN Olivier
Cadre supérieur de santé IBODE	Mme LARUELLE Patricia
Cadre de santé titulaire du DEIBO recevant des élèves en stage	Mme FURFARO Véronique
<u>Représentants des élèves de la promotion 2021/2023 :</u>	
Titulaires :	Mme CLADIERE Camille Mme ZWINGER Sandrine
Suppléants :	M. STEINBACH Corentin M. KONIECZNY Benoit
<u>Représentants des élèves de la promotion 2022/2024 :</u>	
Titulaires :	Mme VAUTHIER Marie-Laure M. SPENCER Franck
Suppléants :	Mme EQUHEY Maud Mme BRUHIN Marie

Composition Section relative à la vie étudiante (SRVE) – Instance mise en place de manière commune avec les autres écoles de Spécialité au moins 1 fois/an. Invités permanent SRVE Ecole IADE

Annexe 9 : Convention UL-Ecoles de Spécialités dans le cadre de l'expérimentation

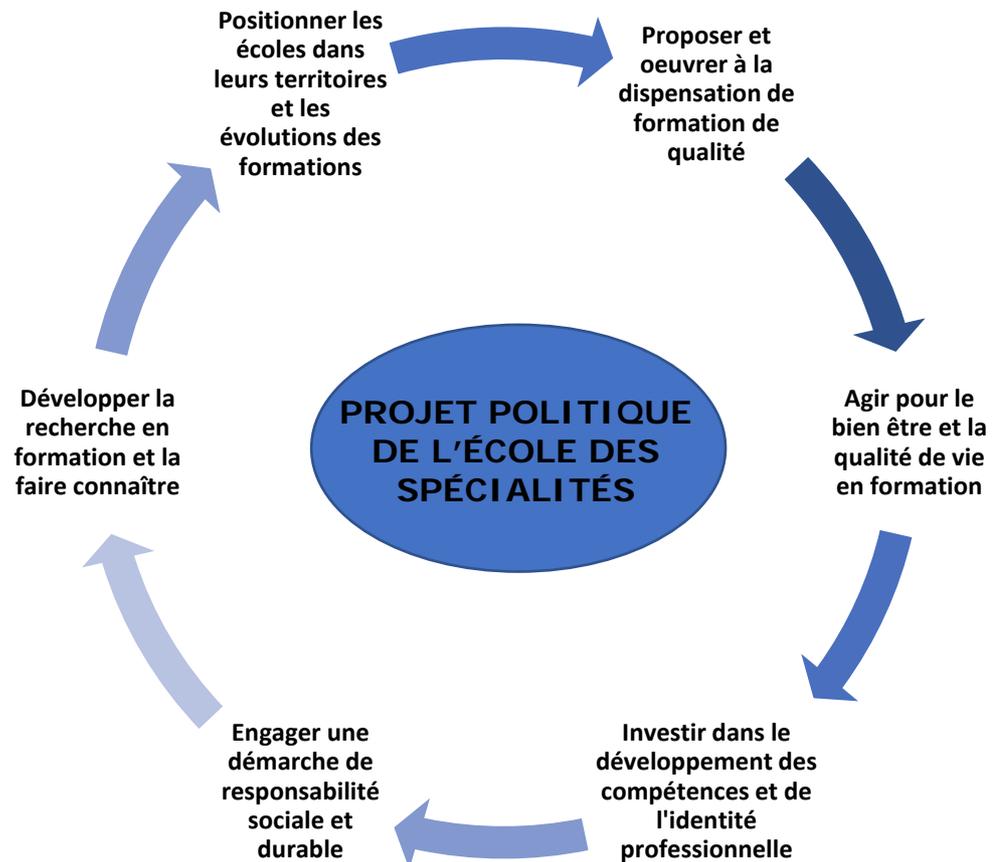
Annexe 10 : Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif au fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (version consolidée au 9 juin 2023)

Annexe 11 : Document de travail sur la composition de l'Instance compétente pour les orientations générales de l'école d'IBO (sera révisé dès la modification de l'arrêté du 21 avril 2007)

VI. SPÉCIFICITÉS DU PROJET PÉDAGOGIQUE / APPORTS UNIVERSITAIRES / MUTUALISATIONS AVEC D'AUTRES FORMATIONS EN SANTÉ

L'école d'IBO du CHRU de Nancy est incluse, depuis 2019, dans l'école des Spécialités qui regroupe les écoles d'IBO, d'IA (Infirmiers Anesthésistes) et de Puéricultrices du CHRU Nancy.

Depuis 2019, le projet stratégique de l'école des Spécialités a été défini par l'ensemble des équipes. Il a été revu en 2023 et est constitué de 6 engagements :



Le projet pédagogique de l'École d'IBO de Nancy repose sur

1. Le projet stratégique de l'école des Spécialités (version 3, 2023) ;
2. L'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au D.E IBO ;
3. L'expérimentation telle que déposée et validée par l'arrêté du 9 septembre 2021.

L'infirmier¹ de bloc opératoire exerce ses activités dans le cadre des articles R 4311-11 - R.4311-11-1 – R. 4311-11-2 à R 4311-15 et R.4312-1 à R.4312-49 du Code de la Santé Publique et dans le respect du code de déontologie infirmier (Décret n°2016-1605 du 25 novembre 2016, modifié le 22 décembre 2020.)

Il a pour mission de « *prendre soin des personnes devant bénéficier d'interventions, organise, coordonne et réalise des soins et des activités en zone péri et per opératoire, élabore et met en œuvre un projet de soins individualisé en bloc opératoire et secteurs associés* ». (Art 4311-11)

L'école d'IBO se doit de former des IBO compétents, polyvalents, responsables, dynamiques, et réflexifs. Au sein de l'équipe pluridisciplinaire dans lequel il travaille, l'IBO est également formateur et gestionnaire de l'environnement opératoire. Il peut exercer dans tous les services où sont réalisés les actes invasifs.

En salle d'opération, l'IBO met en œuvre un savoir technique précis et adapté. Partenaire des acteurs opératoires, il facilite ainsi l'exercice de l'art chirurgical car « la technique c'est l'action humaine qui réussit ». ²

¹ Pour plus de facilité, le terme « *infirmier* » sera utilisé pour désigner infirmier et infirmière

²A.G Haudricourt, « l'origine des techniques » In éducation permanente n° 116- 1993-3

Il gère les risques liés à l'activité et à l'environnement opératoire. Il est garant de la sécurité, du patient et des personnes en salle.

L'étudiant IBO est un professionnel en formation, avec son histoire de vie (personnelle et professionnelle) et son projet professionnel. C'est au travers de la confrontation de ses représentations du métier, des patients, de la fonction à celles des autres, qu'il évolue avec professionnalisme. Cette dynamique l'amène à (re)visiter son projet et à le faire progresser, à se situer dans sa posture professionnelle et de construire sa nouvelle identité.

Cette capacité d'interroger sa pratique professionnelle place l'étudiant en tant qu'auteur de son parcours et acteur de sa formation au travers de ses choix de stage, et de la détermination de ses objectifs.

L'équipe pédagogique se doit de valoriser tout au long de la formation cette pédagogie qui permet de développer les compétences professionnelles du métier, combinaison de connaissances, savoir-faire et comportements adaptés aux situations qui se présentent.

L'étudiant IBO s'inscrit dans une démarche d'alternance par l'acquisition théorique confrontée à la pratique du terrain ; le travail en collectif développé dans la formation, dynamique de groupe à l'école, lui permet d'acquérir l'autonomie indispensable à sa profession.

Les principes pédagogiques de la formation à l'ERIBO de Nancy reposent sur l'intégration des savoirs spécifiques au métier d'IBO dans leurs interrelations au regard des situations professionnelles.

Elles mobilisent les savoirs et savoir-faire liés aux compétences. Une progression des acquisitions se fait lors de chaque stage et des intégrations de savoirs à la fin de chaque semestre.

La pédagogie est celle qui se doit d'être utilisée pour des étudiants adultes et professionnels : elle se doit d'être participative et fondée sur le projet professionnel de l'étudiant. Chaque projet est individuel et étudié lors du suivi pédagogique de l'étudiant.

Ainsi, la formation IBO a pour finalité de développer chez l'étudiant les compétences nécessaires à la réalisation de son métier d'infirmier spécialisé, de sorte que les savoirs, savoirs faire et savoirs être constitutifs de son professionnalisme soient mis au service de la personne soignée dans le souci permanent d'un haut niveau d'exigences dans la prise en charge holistique, le respect des aspects « éthiques et juridiques » et un travail réalisé en permanence au sein d'une équipe pluri professionnelle.

La formation suscite des modifications de comportement afin que le professionnalisme et l'efficacité dans le but de gérer les risques à son activité et à l'environnement du secteur où il exerce et d'affirmer son identité professionnelle.

Les comportements et compétences en cours d'acquisition s'expriment par :

- La capacité d'adaptation rapide aux diverses situations de soins et à l'inédit
- L'acquisition d'un langage de métier
- Le sens de l'organisation
- L'esprit de synthèse
- La prise d'initiative adaptée
- La recherche et la transmission

Les apprentissages sont articulés autour de situations professionnelles, en alternant l'acquisition des connaissances et des savoir-faire associés, la mise en œuvre des connaissances et savoir-faire en situation et l'analyse des situations vécues afin de compléter la maîtrise des concepts et par paliers :

- « Comprendre » : La compréhension de la situation et du résultat attendu
- « Faire » : La capacité à agir et à apprécier le résultat de son action
- « Transposer » : La conceptualisation et l'adaptation à de nouvelles situations

En lien avec le projet de l'Écoles des spécialités, le projet pédagogique est sous tendu par des valeurs telles que :

- L'honnêteté
- Rigueur et intégrité
- Respect de l'autre
- Transparence et franchise
- Équité
- Accompagnement, bienveillance et disponibilité
- Partage des expériences

Le matériel pédagogique de l'école d'IBO est de plusieurs types :

- L'équipement des salles de cours en **ordinateurs** et **vidéoprojecteurs**

- Une **salle de simulation aménagée (commune avec l'école d'IADE)**, selon 2 environnements possibles : environnement bloc opératoire et environnement réanimation (né de l'expérience de la formation Covid-19)
- Du **matériel pédagogique** utile à l'enseignement pratique qui peut être commun pour l'ensemble des Instituts de la Tour Marcel Brot ou spécifique à l'enseignement IBO
- Une **plateforme d'enseignement** : <https://elffe.theia.fr/choice>

Celle-ci permet de développer l'enseignement par classe inversée, de construire/développer des scénarii pédagogiques d'apprentissage, de suivre les travaux étudiants, de communiquer par chat, de disposer d'un espace de dépôt et d'une bibliothèque ressource.

Cette plateforme est commune avec les écoles d'IADE et de Puéricultrices, afin que les étudiants puissent bénéficier de ressources communes et élargies.

Afin de faire évoluer la place de l'université, nous avons

1. Nommé des référents universitaires et professionnels pour chaque UE (voir tableau 1)
2. Augmenté la présence des universitaires dans l'enseignement, à partir de l'état des lieux réalisé (voir tableau)
3. Pérennisé les liens avec l'Université, à travers l'inscription de nos étudiants dans des enseignements universitaires existants (D.U Prévention des Infections Associées aux Soins auquel tous les étudiants sont inscrits)
4. Développé les partenariats : une collaboration est en cours de réflexion avec le DIU de chirurgie robotique (Pr Hubert, Université de Lorraine)

Annexe 12 : Projet stratégique Ecole des Spécialités 2023-2026 (version révisée en juin 2023)

Annexe 13 : Organisation de l'Expérimentation, validé par Arrêté 9 sept 2021 et instances Université et Ecole IBO

Annexe 14 : Projet Pédagogique Ecole IBO 2023-2025

Annexe 15 : Photos inventaire matériel spécifique Ecole d'IBO, 2021

Annexe 16 : Configuration salle de simulation commune Ecole des Spécialités

Annexe 17 : Convention plateforme Theia

VII. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACCUEILLIS EN 2023, POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION DANS LES 5 ANS A VENIR EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE

Depuis son ouverture en septembre 1991, l'école IBO de Nancy a formé 448 IBO Diplômés d'Etat à Nancy en 28 promotions (soit une moyenne 16 élèves par promotion).

Depuis 2020, l'école Régionale d'IBO de Nancy dispose d'un agrément pour 30 étudiants.

Depuis 5 ans, l'école de Nancy a constaté une augmentation du nombre d'inscrits au concours puis de nouveau une baisse depuis 2 ans :

Nb d'inscrits au concours	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	13	40	33	34	50	34	32	28

(pour information, 1 083 candidats pour 676 reçus en France - source DRESS, 2018)

Nombre d'étudiants par promotion entrante (quota : 30/promotion depuis sept. 2020) :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Agrément	30	20	20	25	25	30	30	30
Nb étudiants entrés	8	12	20	25	18	25	25	23
Tx remplissage	26,6%	60%	100%	100%	72%	83,3%	83.3%	76.6%

(pour information, 637 étudiants entrants, en France - source DRESS, 2018)

Et du nombre d'étudiants diplômés :

Nb étudiants diplômés	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	7	8	12	20	25	18	25	25

30 candidats peuvent être accueillis en 2023 (quota validé par le Conseil Régional en 2020, date à laquelle nous avons ajouté 5 places/an).

Au vu des moyens disponibles, nous n'avons pas de possibilité d'accroître le nombre d'étudiants dans les 5 ans.

La sélection a eu lieu entre mars et juin 2023 : 28 candidats ont déposé un dossier de candidature.

Les résultats de l'admission 2023 (publiés le 17 juin 2023) ont permis d'identifier les 30 possibles entrants, soit

- 8 candidats pour des reports des années antérieures
- 21 candidats sur liste principale d'admission
- 1 candidat sur liste complémentaire

La rentrée par la voie de l'apprentissage est possible depuis octobre 2022. Nous sommes en phase de signature de partenariats avec deux CFA. 5 places sont disponibles dès cette année.

La formation dans un dispositif VAE sera ouverte à partir d'octobre 2023, sans limitation de place.

Dans l'état actuel de nos locaux et des ressources humaines disponibles, nous pourrions augmenter notre capacité d'accueil de 5 places en 2023.

Toutefois, ceci ne serait pas sans poser des problèmes en termes de places de stage et de possibilités d'accueil dans les salles d'enseignements (qu'ils soient théoriques ou en simulation)

Pour les 5 années à venir, et sans modification des locaux et du nombre de formateurs permanents, nous ne serons pas en mesure d'envisager des augmentations substantielles de places en formation.

Annexe 18 : Suivi des indicateurs École d'IBO, 2016-2020

Annexe 19 : Tableau de suivi d'origine des candidats

VIII. MOYENS AFFECTÉS A LA FORMATION EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE

Locaux :

Actuellement, la formation des infirmiers pour l'obtention du D.E IBO se déroule principalement dans les locaux du CHRU de Nancy. Ces locaux présentent toutes les assurances quant à la sécurité des personnes accueillies. La dernière visite de la Commission de Sécurité a eu lieu le 13 juin 2023.

Les locaux sont communs avec les écoles d'Infirmiers Anesthésistes et de Puériculture formant l'**École des Spécialités**. Ils sont situés dans le bâtiment des Ecoles, Tour Marcel Brot à Nancy.

- au 4^{ème} étage : salle de détente, salle de travail et salles de cours et travaux dirigés (TD) à destination des étudiants
- au 6^{ème} étage : salles de réunions et bureaux administratifs, de direction et des formateurs des écoles de spécialité.

D'autres locaux sont communs à toutes les écoles présentes dans la Tour Marcel Brot :

- Autres étages : salles de cours et de TD disponibles sur réservation,
- Rez-de-chaussée : un service de restauration et un service de documentation,
- Sous-sol : salle de rangement de matériel pédagogique, salle informatique, salles de travaux dirigés, salle de simulation (bloc opératoire).

Il n'y a pas d'internat pour l'ERIBO.

Humains :

L'école d'IBO compte des personnels permanents et non permanents.

Pour assurer l'ensemble des missions de l'école, 3,65 personnes (en ETP) sont sollicitées et impliquées.

Equipe permanente :

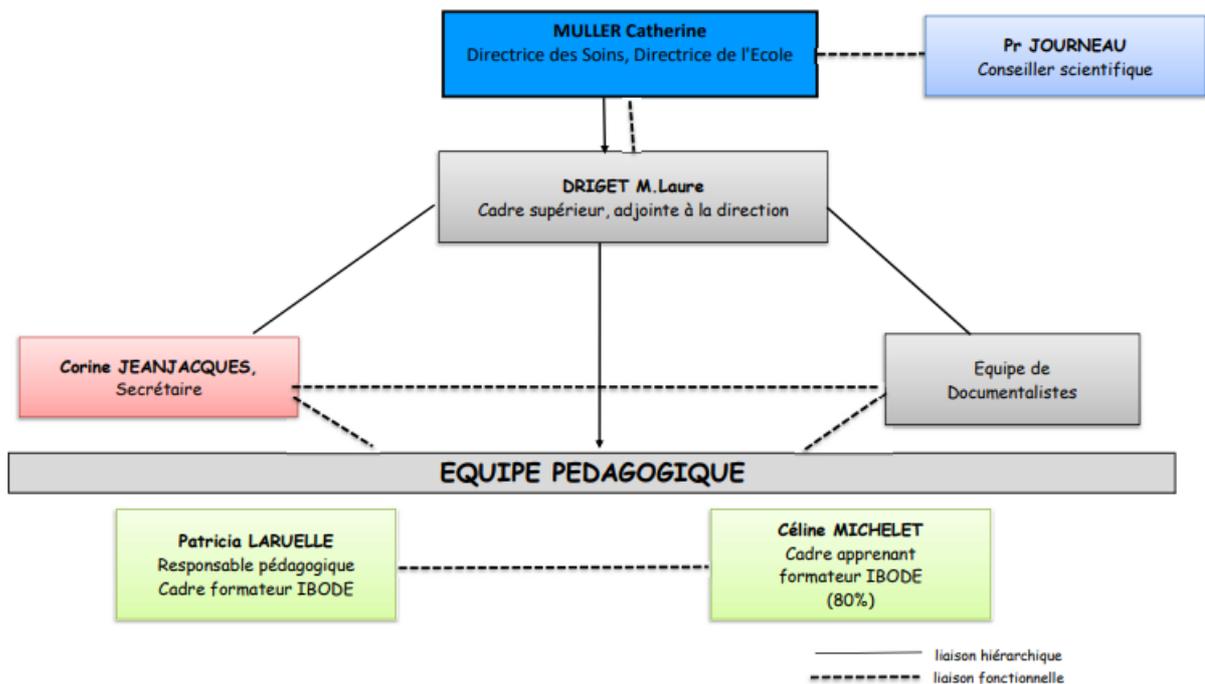
L'école d'IBO est composée de 5 personnes :

- 1 directrice des soins, directrice de l'école
- 1 cadre supérieur de santé, directrice adjointe
- 1 cadre supérieur de santé IBODE, formatrice permanente de l'école, référente pédagogique
- 1 cadre de santé IBODE, formatrice permanente de l'école,
- 1 secrétaire médicale,
- 1 documentaliste

Le Pr JOURNEAU, Professeur des universités, Praticien Hospitalier qualifié en chirurgie, est le conseiller scientifique de l'École.

L'ensemble de ces personnes représente 3,25 ETP en 2022.

ORGANIGRAMME DE L'ECOLE REGIONALE DES INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE



Intervenants extérieurs :

De nombreux intervenants extérieurs (vacataires et prestataires) médecins, universitaires, praticiens hospitaliers, et experts dans les différents domaines de compétences de la formation IBODE, sont chargés des enseignements théoriques, travaux dirigés, travaux pratiques dans l'ensemble de la formation.

L'ensemble de ces intervenants représente 0,42 ETP en 2021, soit 632 heures de présence.

Annexe 20 : Organigramme équipe permanente Ecole d'IBO

Annexe 21 : Liste des intervenants extérieurs et leurs fonctions 2020-2021

Financiers :

Le suivi financier des activités de l'ERIBO est assuré par les Services Financiers du CHRU Nancy, en lien avec la Coordination Générale des Ecoles et Instituts.

Le bilan financier 2021, fourni par les services financiers du CHRU est le suivant :

Lignes de comptes	Infirmier de bloc opératoire Site de la Tour Marcel Brot	
	CR 2020	CR 2021
	Montant Total (€)	Montant Total (€)
Charges	531 571	465 675
60 - ACHATS	11 202	23 891
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	27 152	24 523
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	115 636	87 260
63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	30 620	26 381
64 - CHARGES DE PERSONNEL	230 665	233 583
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 135	2 685
66 - CHARGES FINANCIÈRES	21 968	22 206
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 470	9 625
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	63 721	35 521
70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES ET PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES	0	0
71 - PRODUCTION STOCKÉE (OU DÉSTOCKAGE)	0	0
Produits	488 972	383 282
60 - ACHATS	0	0
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	0	0
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	0	0
63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	0	0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	620	0
70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES ET PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES	395 531	219 919
71 - PRODUCTION STOCKÉE (OU DÉSTOCKAGE)	0	0
72 - PRODUCTION IMMOBILISÉE	0	0
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	1 797	21 557
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	32 855	42 682
76 - PRODUITS FINANCIERS	0	0
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	58 169	97 998
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	0	1 126
79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0	0
RESULTAT	- 42 599	- 82 393

Chapitres	Infirmier de bloc opératoire Site de la Tour Marcel Brot			
	CR 2020	CR 2021	Variation 2020 / 2021	
	€	€	€	%
TITRE 1 : CHARGES DE PERSONNEL	276 647	273 938	- 2 709,3	- 1,0%
621 - Personnel extérieur à l'établissement	20 669	13 975	- 6 694,5	- 32,4%
631 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts) (sauf 6319)	16 607	17 310	+ 702,3	+ 4,2%
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	8 706	9 071	+ 365,3	+ 4,2%
641 - Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	0	0	0	0%
6411 - Personnel titulaire et stagiaire	157 652	162 519	+ 4 867,1	+ 3,1%
6413 - Personnel sous CDI	128	0	- 128,1	- 100,0%
6415 - Personnel sous contrats à durée déterminées (CDD)	0	26	+ 25,6	+ 100,0%
642 - Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	0	0	0	0%
6421 - Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel et hospitalo-universitaires titulaires	0	0	0	0%
6422 - Praticiens à recrutement contractuel renouvelables de droit	0	0	0	0%
6423 - Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit	0	0	0	0%
6425 - Permanences des soins	0	0	0	0%
6451 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance – personnel non médical (sauf 64519)	58 069	61 452	+ 3 383,2	+ 5,8%
6452 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance – personnel médical (sauf 64529)	246	472	+ 226,0	+ 92,0%
6471 - Autres charges sociales- personnel non médical (sauf 64719)	1 926	2 164	+ 237,6	+ 12,3%
6472 - Autres charges sociales- personnel médical (sauf 64729)	0	0	0	0%
648 - Autres charges de personnel (sauf 6489)	12 645	6 951	- 5 694,0	- 45,0%
TITRE 2 : AUTRES CHARGES	254 923	191 736	- 63 186,9	- 24,8%
601 - Achats stockés de matières premières ou fournitures	0	0	0	0%
602 - Achats stockés, autres approvisionnements	0	0	0	0%
603 - Variation des stocks	0	0	0	0%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	11 202	23 891	+ 12 688,8	+ 113,3%
607 - Achats de marchandises	0	0	0	0%
61 - Services extérieurs (sauf 619)	27 152	24 523	- 2 629,2	- 9,7%
62 - Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	94 967	73 285	- 21 682,1	- 22,8%
63 - Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319 et 633, 6339)	5 307	0	- 5 307,1	- 100,0%
65 - Autres charges de gestion courante	2 135	2 685	+ 550,3	+ 25,8%
66 - Charges financières	21 968	22 206	+ 238,0	+ 1,1%
67 - Charges exceptionnelles dont 675 Valeur comptable des éléments d'actif cédés	28 470	9 625	- 18 845,2	- 66,2%
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	63 721	35 521	- 28 200,3	- 44,3%
709 - Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement	0	0	0	0%
71 - Production stockée (ou déstockage)	0	0	0	0%
TOTAL DES CHARGES	531 571	465 675	- 65 896,2	- 12,4%
TITRE 1 : PRODUITS RELATIFS À L'ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT	362 172	166 312	- 195 860,2	- 54,1%
7061 - Droits d'inscription des élèves	4 250	4 250	0	0%
7063 - Remboursement de frais de formation	357 922	162 062	- 195 860,2	- 54,7%
7471 - Subventions d'exploitation versées par le conseil régional	0	0	0	0%
TITRE 2 : AUTRES PRODUITS	126 799	216 970	+ 90 170,5	+ 71,1%
603 - Variation des stocks	0	0	0	0%
Rabais, remises et ristournes (609, 619, 629)	0	0	0	0%
Remboursement sur rémunérations ou charges sociales (6319, 6339, 6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729 et 6489)	240	0	- 240,0	- 100,0%
649 - Atténuations de charges- portabilité compte épargne temps (CET)	380	0	- 379,5	- 100,0%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7061, 7063 et 709)	33 359	53 607	+ 20 247,8	+ 60,7%
71 - Production stockée (ou déstockage)	0	0	0	0%
72 - Production immobilisée	0	0	0	0%
74 - Subventions d'exploitation et participations (sauf le 7471)	1 797	21 557	+ 19 760,7	+ 1 099,8%
75 - Autres produits de gestion courante	32 855	42 682	+ 9 826,1	+ 29,9%
76 - Produits financiers	0	0	0	0%
77 - Produits exceptionnels dont 775 et 777	58 169	97 998	+ 39 829,0	+ 68,5%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	1 126	+ 1 126,4	+ 100,0%
79 - Transferts de charges	0	0	0	0%
TOTAL DES PRODUITS	488 972	383 282	- 105 689,7	- 21,6%

IX. NOM ET QUALITÉ DU RESPONSABLE DE FORMATION

La responsable de la formation, au sein de l'école d'IBO (et de l'école des Spécialités) est Mme Catherine MÜLLER, Directrice des Soins. Elle a reçu son agrément pour cette fonction en novembre 2018.

Elle exerce cette fonction en lien avec Pr JOURNEAU, PUPH qualifié en chirurgie, conseiller scientifique de l'école d'IBO depuis 2010.

Annexe 22 : Agrément Directrice Mme MÜLLER (2018)

X. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE (CV et listes de publications)

Tableau de répartition par UE du pourcentage d'heures de formation assurées par des enseignants universitaires

UE	THEMES et INTERVENANTS	TAUX ESTIME DE PRESENCE ACTUELLE D'ENSEIGNANTS UNIVERSITAIRES par rapport aux attendus de l'UNIVERSITARISATION
Sciences infirmières et bloc opératoire	Mme Wach, PhD : le raisonnement clinique	9%
Sciences médico-chirurgicales	Chirurgie infantile digestive : Pr Lemelle Chirurgie infantile orthopédique : Pr Journeau Chirurgie digestive : Pr Ayav; Pr Germain, Pr Perez, Pr Brunaud Chirurgie orthopédique/traumatologique: Pr Dap, P Gallois Chirurgie vasculaire: Pr Settembre Chirurgie cardiaque /thoracique : Pr Sadoul, Chirurgie urologique/gynécologique, Pr Morel, Pr Judlin, P Marchal, Pr Simon Chirurgie tête et cou : PrColnat -Coubois, Pr Klein, Pr Civit, Pr Parietti-Winckler, Pr Goffinet L, Pr Simon	Chirurgie infantile digestive 100% Chirurgie infantile orthopédique 100% Chirurgie digestive 60% Chirurgie orthopédique/traumatologique 40% Chirurgie vasculaire 100% Chirurgie cardiaque /thoracique 15%, Chirurgie urologique/gynécologique 34% Chirurgie tête et cou 80%
Techniques complexes d'assistance chirurgicales		
Coordination des activités de soins liées au processus péri-opératoire	0	<i>En cours d'élaboration</i>
Prévention et gestion des risques	Concernant la qualité/gestion des risques Concernant l'hygiène : Diplôme Universitaire de Prévention des IAS 140h - cours assurés par le Département d'Hygiène, des Risques Environnementaux et associés aux Soins (DHREAS), Université de Lorraine, Faculté de Médecine Maïeutique et métiers de la Santé	<i>Rénovation complète en cours</i> Hygiène = 57%
Formation, tutorat et développement des compétences	0	<i>En cours d'élaboration</i>
Recherche	Mme Ndiaye, Maitre de Conférence Université de Lorraine	13% en enseignement, + suivi du travail de recherche par des universitaires
Langue vivante	M. MOHSEN, Docteur en langue anglaise et littérature, professeur certifié + plateforme Mischool	<i>Rénovation complète en cours</i>
Mémoire	Mme Ndiaye, Maitre de Conférence, Université de Lorraine Mme Wach, PhD	50%
Analyse des pratiques professionnelles	Pr PY et son équipe de la faculté de Droit, Université de Lorraine	50%
Périodes de formation en milieu professionnel	47 semaines dont 4 semaines de stage recherche 26 semaines dans les secteurs opératoires interventionnels et associés suivants : hygiène, endoscopie, stérilisation, radiologie interventionnelle, chirurgie ostéoarticulaire, chirurgie viscérale et vasculaire et 6 semaines stage d'assistant opératoire	

Annexe 24 : Tableau des effectifs, diplômés et compétences 2022 de l'ERIBO

Annexe 25 : CV Pr JOURNEAU

Annexe 26 à 26ter : CV de l'équipe permanente (Mme Muller, Mme Laruelle, Mme Michelet)

Tableau des référents universitaires et professionnels, y compris enseignants IBO ou spécialisés :

UE	Référent universitaire (à partir du 01/09/2022)	Référent enseignant IBO ou spécialisé³ (à partir du 01/09/2022)
Sciences infirmières et bloc opératoire	Mme MULLER (Directrice Département Universitaire Lorrain des professions de santé, Université de Lorraine)	Mme LARUELLE (Cadre supérieur IBO, formatrice permanente Ecole IBO)
Sciences médico-chirurgicales	Pr JOURNEAU (PUPH chirurgie infantile)	Mme MICHELET (Cadre IBO, formatrice permanente Ecole IBO)
Techniques complexes d'assistance chirurgicales	Pr JOURNEAU (PUPH chirurgie infantile)	Mme MICHELET (Cadre IBO, formatrice permanente Ecole IBO)
Coordination des activités de soins liées au processus péri-opératoire	Mme MULLER (Directrice Département Universitaire Lorrain des professions de santé Université de Lorraine)	Mme MICHELET (Cadre IBO, formatrice permanente Ecole IBO)
Prévention et gestion des risques	Mme HAYO-VILLENEUVE (MCF associé, IAE Metz School of Management- Université Lorraine) Dr FLORENTIN Maître de Conférences des Universités - Praticien Hospitalier	Mme LARUELLE (Cadre supérieur IBO, formatrice permanente Ecole IBO) & M. ROMAC (Cadre IADE, formateur permanent Ecole IADE)
Formation, tutorat et développement des compétences	Mme MULLER (Directrice Département Universitaire Lorrain des professions de santé Université de Lorraine)	Mme MICHELET (Cadre IBO, formatrice permanente Ecole IBO) & Mme VERGNAUX (Cadre PUER, formatrice permanent Ecole PUER)
Recherche	Pr JOURNEAU (PUPH chirurgie infantile)	Mme LARUELLE (Cadre supérieur IBO, formatrice permanente Ecole IBO) & M. ROMAC (Cadre IADE, formateur permanent Ecole IADE)
Langue vivante	M. MOHSEN, Docteur en langue anglaise et littérature, professeur certifié	Mme LARUELLE (Cadre supérieur IBO, formatrice permanente Ecole IBO) & M. ROMAC (Cadre IADE, formateur permanent Ecole IADE)
Mémoire	Pr JOURNEAU (PUPH chirurgie infantile)	Mme LARUELLE (Cadre supérieur IBO, formatrice permanente Ecole IBO) & M. ROMAC (Cadre IADE, formateur permanent Ecole IADE)
Analyse des pratiques professionnelles	Pr PY, Professeur Droit Privé et Sciences Criminelles, Responsable des formations Université de Lorraine DU Droit de la santé , DU Droit et responsabilités des professions paramédicales et Master 2 Droit de la santé	Mme LARUELLE (Cadre supérieur IBO, formatrice permanente Ecole IBO)
Périodes de formation en milieu professionnel	Mme MULLER (Directrice Département Universitaire Lorrain des professions de santé Université de Lorraine)	Mme MICHELET (Cadre IBO, formatrice permanente Ecole IBO)

XI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

L'école d'IBO adapte en permanence son fonctionnement aux évolutions réglementaires, par la mise en œuvre immédiate :

- **En 2015**, de la formation aux actes exclusifs (Arrêté du 12 mars 2015 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2001), avec plus de 60 personnes formées annuellement par Simulation sur le site de l'Hôpital Virtuel de Lorraine ;
- **En 2019**, de l'accompagnement à la constitution du dossier de présentation aux mesures transitoires (Décret n°2019-678 du 28 juin 2019 et Arrêté du 31 juillet 2019 relatif à l'organisation d'une épreuve de vérification des connaissances) : plus de 70 personnes du GHT 7 et 8 ont été accompagnés dans la réalisation et le rendu de ce dossier ;

³ Dans le cadre de l'expérimentation (arrêté du 9 septembre 2021)

- **En 2020**, de l'ouverture du concours d'entrée aux infirmiers diplômés d'Etat sans expérience professionnelle, dès la session 2020 (Arrêté du 28 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2001)
+ la mise en œuvre du projet d'expérimentation conformément au dossier déposé et validé.
- **En 2021**, nombreuses adaptations et réorganisations en lien avec la crise Covid ; évolution de la mise en œuvre de l'expérimentation (signature convention avec Université, renforcement des enseignements communs ...)
- **En 2022** : réingénierie de la formation, 1^{ère} certification avec l'Université de Lorraine
- **En 2023** : mise en œuvre effective de la réingénierie, début de la 2^{ème} année de formation

Le rapprochement des écoles IBO, IA et Puéricultrices a permis la création de l'ECOLE DES SPECIALITES.

Depuis la rentrée d'octobre 2020, **les évolutions concernent 5 domaines** :

1. La formation de infirmiers de bloc opératoire se fait autour de **l'acquisition des compétences**, sous forme d'Unités d'Enseignements (**UE**), **de stages et par le développement de la Recherche en Soins**
2. Dans le contexte d'universitarisation, toutes les évaluations feront l'objet d'attribution de crédits européens (**ECTS**) lors d'un Jury Semestriel (JS). Les ECTS attribués seront utilisables dans d'autres formations universitaires tout au long de votre vie professionnelle.
3. **Des temps communs de formation sont organisés**. Cela prend la forme de cours, de travaux et/ou d'évaluation communs aux 3 écoles. Ces enseignements communs concernent : l'anatomie/physiologie, la recherche, le raisonnement clinique, les vigilances/gestion des risques et les sciences humaines/droit. En 2022, les étudiants IBO ont ainsi bénéficié d'une formation validée par l'Etablissement Français du Sang concernant la transfusion.
4. **Pour une meilleure prise en compte du rythme de vie personnelle et de la qualité de vie en formation** et afin de **prendre en compte les pratiques de formation à distance (FOAD⁴)**, il n'y a pas cours en présentiel à l'école des spécialités les mercredis (autant que possible durant les semaines de présence à l'école). Ces temps d'apprentissage et de travail sont être réalisés à la maison ou au moment et lieu de votre choix. Ce travail d'apprentissage se fera grâce à des documents ressources, des vidéos, des révisions, des cours en ligne sur la plateforme Theia ou toute forme de travail personnel. Le travail demandé est obligatoire et inclus dans la formation.
5. Chaque étudiant bénéficie des mêmes **droits** que tout étudiant à l'Université : droit à aménagement des études, à dispense de scolarité, à césure, à suspension des études (cf. procédures spécifiques).

Tous ces engagements sont mis en œuvre et le dispositif s'enrichit chaque année.

La parution de l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'IBO va permettre de poursuivre les évolutions de cette expérimentation tout en tenant compte de l'arrêté du 27 avril 2022.

L'organisation des études repose sur les attendus suivants : *cf. référentiel de formation*

Durée de la formation = 4 semestres
Enseignement théorique : 1155 heures
Enseignement clinique : 1645heures
Congés : 4 semaines sur la durée de la formation

Acquisition de 9 compétences incluses dans 5 blocs de compétences
11 UE théoriques, 1 UE Optionnelle et les enseignements cliniques (stages) en vue de l'attribution de 120 ECTS

⁴ FOAD : Formation Ouverte et à Distance

La planification de la formation est prévue sur les 4 semestres et permet d'inclure la formation par l'apprentissage.

PLANNING DE LA SCOLARITÉ – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024
PREMIÈRE ANNÉE (sous réserve de modifications)

2023				2024										
J	octobre	NOVEMBRE	décembre	J	JANVIER	février	mars	J	AVRIL	MAI	juin	J	juillet	AOÛT
1			stage	1		stage	stage	1				1	stage	Employeur et/ou session 2 examen et/ou session rattrapage stage
2	cours	cours		2	Dupias UE5	stage		2	cours	CA		2	stage	
3	cours	cours		3	Dupias			3	cours	CA	cours	3	stage	
4	cours		stage	4	Dupias		recherche	4	cours		cours	4	stage	
5	cours		stage	5	Dupias	stage		5	cours		cours/eval	5	stage	
6	cours	UE 5	stage	6		stage	recherche	6		cours	cours/eval	6		
7			stage	7		stage	recherche	7		cours	cours/eval	7		
8			stage	8	cours	stage	recherche	8	cours			8	stage	
9				9	cours	stage		9	cours			9	stage	
10	UE 2.1			10	cours			10	cours	cours	cours	10	stage	
11			stage	11	cours		exam dupias	11	cours		cours	11	stage	
12			stage	12	cours	stage		12	cours		cours	12	stage	
13			stage	13		stage	UE 4	13		cours	cours	13		
14		Dupias UE2	stage	14		stage		14		cours	cours	14		
15		Dupias	stage	15	DROIT	stage	DROIT	15	cours	cours		15	stage	
16	Dupias UE1	Dupias		16	DROIT	stage		16	cours	cours		16	stage	
17	Dupias	Dupias		17	DROIT			17	cours	cours	DROIT	17	stage	
18	Dupias		Exam dupias	18	UE 1		Dupias	18	cours		DROIT	18	stage	
19	Dupias		stage	19	UE 1	stage	Dupias	19	cours		DROIT	19	stage	
20	Cours/Dupias	cours	stage	20		stage	Dupias	20			DROIT	20		
21		cours	stage	21		stage	Dupias	21		cours		21		
22		cours	stage	22	cours	stage	Dupias	22	stage	cours		22		
23	DROIT	cours		23	cours	stage		23	stage	cours		23	Employeur et/ou session 2 examen et/ou session rattrapage	
24	DROIT	cours		24	cours			24	stage	cours	stage	24		
25	DROIT			25	cours/eval		cours	25	stage		stage	25		
26	UE 1		CA	26	cours/eval	stage	cours	26	stage		stage	26		
27	UE 1	stage	CA	27		stage	cours	27		cours	stage	27		
28		stage	CA	28		stage	cours	28		cours	stage	28		
29		stage	CA	29	Exam dupias	stage	cours	29	CA	cours		29		
30	UE 6	stage		30	stage			30	CA	cours		30	Employeur et/ou session 2 examen	
31	cours			31	stage			31		cours		31		
S1 22 semaines dont 9s de stage				S2 20 semaines dont 5 s de stage										
Vacances scolaires académiques														
14 semaines stage / 24 semaines cours / 1 semaine CA (S1 + S2 oct à juillet)														

PLANNING DE LA SCOLARITÉ – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

DEUXIÈME ANNÉE (sous réserve de modifications)																
2024							2025									
SEPTEMBRE	J	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	J	JANVIER	FEVRIER	MARS	J	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	
Employeur et/ou session 2 examen et/ou session rattrapage	1	stage	férié		1	férié			1	stage	férié		Employeur et/ou session 2 examen et/ou session rattrapage stage			
	2	stage		cours	2	recherche			2	stage	stage	stage				
	3	stage		cours	3	recherche	cours	stage	3	stage		stage				
	4	stage	stage	cours	4		cours/eval	stage	4	stage		stage				
	5		stage	cours	5		cours/eval	stage	5		stage	stage				
	6		stage	cours	6	stage	cours/eval	stage	6		stage	stage				
	7	stage	stage		7	stage	cours/eval	stage	7	stage	stage					
	8	stage	stage		8	stage			8	stage	férié					
	9	stage		cours	9	stage			9	stage	stage	férié				
	10	stage		cours	10	stage	cours	stage	10	stage		stage				
	11	stage	férié	cours	11		cours	stage	11	stage		stage				
	12		stage	cours	12		cours	stage	12		cours/eval	stage				
	13		stage	cours	13	stage	cours	stage	13		cours	stage				
	14	stage	stage		14	stage	cours	stage	14	CA	cours					
	15	stage	stage		15	stage			15	CA	cours					
	16	stage	stage		16	stage			16	CA	cours	stage				
	17	stage	stage		17	stage	recherche	stage	17	CA		stage				
	18	stage	stage	cours	18		recherche	stage	18	CA		stage				
	19		stage	cours	19		stage	cours	19		stage	stage				
	20		stage	cours	20	stage	stage	cours	20		stage	stage				
	21	stage	stage		21	stage	stage	cours	21	férié	stage					
	22	stage	stage		22	stage			22	stage	stage					
	23	stage		CA	23	stage			23	stage	stage	stage				
	24	stage		CA	24	stage	stage	stage	24	stage		stage				
	25	stage	stage	férié	25		stage	stage	25	stage		stage				
	26		stage	CA	26		stage	stage	26		stage	stage				
	27		stage	CA	27	stage	stage	stage	27		stage	stage				
	28	recherche	stage		28	stage	stage	stage	28	stage	stage					
	29	recherche	stage		29	stage			29	stage	férié					
	30	stage	recherche		30	stage			30	stage	stage	cours				
	31	recherche		recherche	31	stage		stage	31							
		éval	férié		stage	CA			cours	TPg						
		Vacances scolaires académiques non officielles														
42 SEMAINES réparties : 33 semaines stage / 7 semaines de cours / 1 semaine CA (S3 + S4 septembre à juin)																

Le référentiel d'enseignement est formalisé UE par UE, reprenant l'ensemble des informations utiles à l'étudiant et au formateur pour la mise en œuvre et le suivi de la formation. Ce référentiel est fourni aux étudiants le jour de la rentrée.

Exemple :

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE			
			
ÉCOLE RÉGIONALE D'INFIRMIERS DE BLOC OPÉRATOIRE			
<small>1 rue Joseph Cugnot – CO 60034 – Tour Marcel Brot - 54036 NANCY Cedex ☎ : 33 (0) 3.83.85.80.77 ✉ : ecoleibode@chru-nancy.fr</small>			
REFERENTIEL D'ENSEIGNEMENT			
UE 5 : ETUDES ET RECHERCHE EN SANTE			
Unité d'enseignement 5.4 : Informatique (commun École des spécialités)			
Semestre 1	Compétence : 8	ECTS : 1	
Total d'heures : 15H			
Objectifs communs			
Récupérer et savoir utiliser les informations électroniques			
Elaborer un document complexe et structuré : rapport, mémoire...			
S'initier aux systèmes d'information clinique			
Rechercher et évaluer la qualité de l'information en santé sur internet			
Communiquer les résultats de la recherche à partir d'un support informatique			
Faire preuve d'esprit critique et être capable d'argumenter sur la validité des données			
Eléments de contenu communs	Intervenants	Durée	Modalités
Logiciels de bureautique professionnels : PPT, Word, Excel... Modes de transfert, confidentialité	Mme DOUCEY	3H30	TD en tiers de groupe
Réseaux sociaux professionnels : Teams	M. ARMENGOL	1H	CM
Plateforme de Formation Ouverte et à Distance : LEARNEOS	Mme MICHELET	1H	CM
Informatique et réseaux sociaux	M. GABIANO	3H30	CM
Intervenants : Enseignant en informatique. Professionnel du secteur, Formateurs			
Mode d'évaluation :			
Présentation durant la formation de travaux individuels ou en groupe sur la base de l'utilisation des logiciels de bureautique			



CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE
ÉCOLE RÉGIONALE D'INFIRMIERS DE BLOC OPÉRATOIRE
1 rue Joseph Cugnot – CD 60034 – Tour Marcel Brot - 54036 NANCY Cedex
☎ : 33 (0) 3.83.85.80.77 ✉ : ecoleibode@chru-nancy.fr



REFERENTIEL D'ENSEIGNEMENT

BLOC 5 – Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarche d'amélioration des pratiques			
Unité d'enseignement : RECHERCHE			
Semestre 2 et 3	Compétence : 8	ECTS : 8	
Expérimentation 2020/2026 : UE 5.1, 5.2 et 5.4			
Objectifs :			
Objectifs – Analyser et utiliser les publications scientifiques et professionnelles et les différentes ressources documentaires – Problématiser une situation pour aboutir à une question de recherche claire, pertinente, expérimentable, inscrite dans un cadre théorique et des modèles maîtrisés et actuels – Maîtriser les tests statistiques fondamentaux et les plans d'analyses qualitatives – Concevoir une étude: – Cerner les différentes étapes et activités nécessaires à la construction d'un protocole de recherche, – Sélectionner l'objet de recherche et formuler les objectifs de la recherche – Présenter le résultat de la phase conceptuelle de l'étude – Choisir le type d'étude le plus approprié à la question de recherche et aux objectifs – Repérer, en fonction des méthodologies adoptées, les méthodes de recueil de données de recherche utilisables, – Choisir la stratégie d'échantillonnage – Identifier les principales étapes de construction d'un outil à partir des méthodes de recueil de données de recherche: questionnaires, grille entretien, grille observation, instruments validés – Concevoir un plan d'analyse – Respecter le cadre législatif de la recherche sur la personne humaine – Rédiger et présenter un protocole de recherche adapté à la question de recherche – Etablir et mettre en oeuvre un plan expérimental permettant de traiter la question de recherche – Mettre en oeuvre l'étape empirique de recherche – Demander les autorisations et effectuer les déclarations, – Constituer la base de données – S'assurer du respect de la législation encadrant la recherche sur la personne humaine.			
Éléments de contenu :			
– Méthode basée sur les données probantes «Evidence Based Nursing» (EBN) et raisonnement clinique – Méthode de recherche bibliographique – Utilisation des bases de données de recherche – Utilisation des logiciels de gestion des références bibliographiques – Méthodologies de recherche (quantitatives, qualitatives et mixtes) – Méthode d'analyse d'un article de recherche – Statistiques appliquées à la recherche en santé et plans d'analyse de recherches qualitatives De la question de recherche au protocole de recherche: – Les méthodes de recueil de données de recherche: questionnaire, entretien – Les plans d'analyse quantitatifs et qualitatifs – L'éthique de la recherche sur la personne humaine /cadre de référence législatif Méthodologie: – Elaboration et obtention des demandes d'autorisations – Identification des participants Planification des étapes de mise en oeuvre de la recherche Identification des outils d'enquête	Intervenants	durée	modalités
Intervenants : – Enseignants universitaires			
Recommandations pédagogiques :			
Les modalités pédagogiques favorisent les échanges entre pairs et experts des domaines concernés et les possibilités de réajustement des productions réalisées des étudiants. Un temps dédié pourra être identifié dans le parcours de stage pour permettre la collecte des données. Certains contenus peuvent être mutualisés avec d'autres formations de santé.			
Mode d'évaluation :			
– Rédaction d'une note de recherche			
Critères d'évaluation :			
– Intérêt professionnel du thème de la recherche – Pertinence du choix méthodologique – Pertinence du choix des outils d'enquête – Faisabilité du projet			

4 Unités d'Enseignement relèvent de l'Université :

- UE Sciences médico-chirurgicales (16 ECTS)
- UE Recherche (8 ECTS)
- UE Langue vivante (4 ECTS)
- UE Mémoire (6 ECTS)

Ces UE font l'objet d'un suivi plus spécifique par l'Université, via le Département Universitaire Lorrain des Professions de Santé (DULPS) de la Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé.

Le référentiel d'enseignement est complété par **le référentiel de stage**, qui identifie les attendus réglementaires en termes de qualification de stage, d'objectifs, durée et encadrement.

Nous disposons actuellement de 55 lieux de stage en bloc opératoire et 42 pour les spécialités endoscopie, hygiène hospitalière, radiologie interventionnelle et stérilisation dans 21 établissements de santé de la région.

L'étudiant peut effectuer des stages sur tout le territoire français (métropole et outre-mer) en accord avec les autres écoles d'IBO de France.

Nous avons entrepris des démarches avec le CHRU de Nancy, les chirurgiens PU-PH et l'université de Lorraine pour ouvrir des terrains de stage recherche. Le but de ce stage est de faire participer l'étudiant à une recherche principalement scientifique (mais les domaines de l'éducation ou des sciences humaines ne sont pas exclus) et d'en comprendre les buts, la méthodologie et les implications en fonction des hypothèses de résultats. Nous privilégierons les recherches ayant une validation sous forme par exemple d'un programme hospitalier de recherche clinique (PHRC) ou d'un programme hospitalier de recherche infirmière et paramédicale (PHRIP).

Les évaluations théoriques des enseignements :

Un référentiel des évaluations est transmis aux étudiants entrants. Il les informe de la méthodologie et la périodicité des épreuves et des rattrapages par semestre.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C), déclinées par semestre, sont transmises à l'université de Lorraine.

Conformément à l'arrêté du 27 avril 2022, l'ensemble des enseignements permet d'envisager les évaluations pour l'ensemble des UE et des compétences.

Plusieurs documents nous permettent d'organiser l'évaluation des enseignements :

- Le référentiel des évaluations de l'école
- La répartition et la typologie des évaluations prévues au référentiel du 27 avril 2022
- Les modalités de contrôles des connaissances et des compétences déclinées par semestre pour l'année universitaire en cours

Le référentiel reprend l'ensemble des informations utiles à l'étudiant et au formateur pour la mise en œuvre et le suivi des évaluations, pour l'ensemble des sessions prévues. Il est fourni aux étudiants le jour de la rentrée.

Annexe 27 : Arrêté du 27 avril 2022 (NOR : SSAH2210716D)

Annexe 28 : Maquette de formation Ecole IBO Nancy

Annexe 29 : Référentiel d'enseignement (Toutes UE, version 2022)

Annexe 30 : Qualité et qualification des stages, 2022

Annexe 31 : Liste des lieux de stage actuellement ouverts, 2021-2022

Annexe 32 : Carnet d'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel, 2022

XII. DISPOSITIF D'AIDE A LA RÉUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT OU L'UFR EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE

Dès l'entrée en formation, l'étudiant peut demander la mise en place du **dispositif de dispense d'enseignement et/ou d'aménagement d'études**. Celui-ci a pour objectif de prendre en compte, dès l'entrée en formation, des spécificités individuelles de l'étudiant, professionnel en formation.

La demande doit être formalisée dans le mois qui suit la rentrée et faire l'objet d'une discussion avec le formateur référent lors du 1^{er} rendez-vous de suivi pédagogique pour être présentée à la Section compétence pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en vue d'une décision pour mise en œuvre.

Chaque étudiant dispose d'un référent (formateur permanent de l'institut) nommé « référent pédagogique ». Tout au long de sa formation, l'étudiant aura des temps de rencontre prévus avec son référent. L'étudiant peut, à tout moment, demander des rencontres supplémentaires.

Le suivi pédagogique vise à :

- ✚ Accompagner l'étudiant dans sa démarche d'auto-évaluation de ses compétences et de sa pratique, son processus d'apprentissage et son positionnement,
- ✚ Accompagner la construction de son parcours de formation, à partir de son projet professionnel,
- ✚ Evaluer conjointement avec l'étudiant sa progression, ses résultats, ses acquis, ses difficultés et les moyens pour y faire face,

- ✚ Réajuster si besoin le parcours de stage et/ou de formation de l'étudiant.

Les moyens

Cet accompagnement prévoit une écoute active, la reconnaissance de l'expérience infirmière acquise et des valeurs soignantes de chaque étudiant. Elle suppose une capacité à répondre aux besoins et attentes de l'étudiant, en lien avec les attendus d'une formation professionnelle.

L'équipe pédagogique s'appuie sur différents moyens pédagogiques tels :

- ✚ Des entretiens individuels avec un formateur référent,
- ✚ Des temps de suivi collectif visant notamment à favoriser le processus de socialisation professionnelle,
- ✚ Des ateliers d'analyse de pratiques.

A l'institut :

Le suivi pédagogique fait l'objet d'une traçabilité dans le dossier de l'étudiant.

Les modalités du suivi intègrent des temps d'échanges individuels ou collectifs sur l'école et en stage, planifiées par promotion.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
2 entretiens individuels		2 entretiens individuels	
Le 1 ^{er} dans le mois qui suit la rentrée	Le 2 nd au cours du semestre 2 + APP	Le 1 ^{er} dans le mois qui suit la rentrée	Le 2 nd au cours du semestre 4 + APP OU avant le diplôme d'Etat
2 suivis collectifs		2 suivis collectifs	
1 au retour du 1 ^{er} stage + APP	1 en fin de S 2 + APP	1 en fin de S3 + APP	1 en fin de S 4 + APP

APP : Analyse de pratiques professionnelles

Les accompagnements collectifs se font sous la forme de temps de régulation en retour de stage (entretiens d'explicitations) ou de remédiations en promotion plénière ou en groupes restreints (selon les besoins des étudiants).

Dans le cadre de situation d'étudiants en difficultés, un accompagnement individuel est proposé et formalisé par un contrat pédagogique individuel. Il est mis en place entre l'équipe pédagogique et l'étudiant(e) pour accentuer son accompagnement et aider à la réussite.

Ceci est formalisé dans le projet pédagogique et est explicité aux étudiants à la rentrée scolaire.

Des sessions d'accompagnement personnel et individuel sont proposés à l'étudiant le mercredi matin à l'école.

L'objectif de cette demi-journée est de reprendre avec l'étudiant les éléments de théorie et de pratique.

Annexe 33 : Formulaire de demande de dispense d'enseignement V2022

Annexe 34 : Formulaire de demande d'aménagement d'études V2022

Annexe 35 : Formulaire de césure V2022

Annexe 14 : Projet pédagogique Ecole IBO 2022-2024

Annexe 36 : Portfolio de suivi des alternants 2022

XIII. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE

L'analyse et la prise en compte des différentes informations recueillies dont l'évaluation des enseignements par les étudiants font partie de nos engagements dans le cadre de Qualiopi.

Evaluation de la formation :

L'école des spécialités est engagée dans une Démarche Qualité / Gestion des risques.

Depuis décembre 2021, l'école d'IBO est certifiée **QUALIOPi** et poursuit son engagement. A ce titre, l'école répond aux attendus de tout le référentiel, et en particulier ceux concernant les indicateurs 30, 31 et 32.

N° critère	Critères	N° Indicateur	Indicateurs d'appréciation
7	Critère 7 Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.	30	30) Le prestataire recueille les appréciations des parties prenantes : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprises concernées.
7	Critère 7 Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.	31	31) Le prestataire met en œuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes, des réclamations exprimées par ces dernières, des aléas survenus en cours de prestation.
7	Critère 7 Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.	32	32) Le prestataire met en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations.

Dans ce cadre, les étudiants sont régulièrement sollicités pour donner leur avis sur les enseignements, l'organisation des études et/ou faire des propositions d'évolution de la formation. Nous utilisons la plateforme de formation numérique à distance pour réaliser ces enquêtes auprès des étudiants. (Voir enquête de satisfaction)
Pour les formateurs et employeurs, un questionnaire a été construit sur Google Forms et nous permet de recueillir leur satisfaction.

Annexe 37 : Correspondance des UE Expérimentation / UE Réingénierie

Annexe 38 : Référentiel des évaluations École d'IBO 2022-2024

Annexe 38 bis : Modalités des évaluations par UE École d'IBO 2023-2025

Annexe 39 : Trame Modalités de Contrôle des Connaissances Master 1 IBODE

Annexe 39 bis : Trame Modalités de Contrôle des Connaissances Master 2 IBODE

Annexe 40 : Référentiel de compétences IBO réingénierie 2022

Annexe 41 : Référentiel d'activités IBO réingénierie 2022

Annexe 32 : Carnet d'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel, 2022

Annexe 42 : Livret de validation de l'acquisition des compétences, DE IBO, 2022

Annexe 36 : Portfolio livret de suivi des périodes en milieu professionnel, 2022

Annexe 2 : Document attestant de la certification Qualiopi (décembre 2021)

Annexe 43, 43bis : Fiche pédagogique et exemple d'enquête satisfaction fin de formation

XIV. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGÉS

De nombreux partenariats existent depuis des années entre l'école d'IBO de Nancy et tous les **autres instituts et écoles** du CHRU et du territoire lorrain et région Grand-Est.

Ces partenariats permettent la participation croisée à la formation des étudiants, avec pour exemple :

- Des enseignements réalisés par les formatrices de l'école d'IBO aux étudiants :
 - Infirmiers : présentation de la formation IBO, rôle des différentes fonctions au regard de la législation.
 - Infirmiers anesthésistes : l'habillage chirurgical du le MAR, savoir circuler dans une salle d'opération au cours d'un geste chirurgical et accéder au patient en toute asepsie.
 - Manipulateur(rice)s d'électroradiologie médicale : TP sur l'habillage chirurgical, le gantage stérile, la préparation d'une table stérile ... etc.
- Des enseignements réalisés par des formateurs d'autres instituts dans le cadre de la formation IBO :
 - Infirmiers anesthésistes : le chariot d'urgence, son entretien, l'IBODE en salle sans IADE.

Dans le cadre de ses enseignements, l'école d'IBO travaille en partenariat avec

- **Mischool** : mise à disposition et usage d'une plateforme d'enseignement de l'anglais
- **L'Université de Lorraine**, en particulier :
 - La Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé à Nancy pour
 - L'enseignement du Diplôme Universitaire *DUPIAS* (Diplôme Universitaire de Prévention des Infections Associées aux Soins)
 - L'Hôpital virtuel-Ecole de Chirurgie (HVL) pour la formation des étudiants de l'ERIBO dans le cadre du module V (formation initiale) et des IBODE aux actes exclusifs (formation continue)

- La Faculté de Droit pour le Diplôme Universitaire *D.U. de Droit Paramédical* pour la formation des étudiants IBO dans le cadre du module 4.1.1 Droit, législation, éthique et déontologie : Responsabilités des Professions Paramédicales ; ce D.U. est organisé en commun (IBODE, IADE, IFCS).
 - **La plateforme pédagogique universitaire de cours en ligne (Arche - Université de Lorraine)**
- Plusieurs **laboratoires privés** venant présenter des dispositifs médicaux stériles et/ou non stériles utilisés au bloc opératoire :
- BD Médical (Médicament Chloraprep badigeon chirurgical)
 - ANSEL (Gants chirurgicaux)
 - BAXTER (Colles biologiques)
 - MEDA PHARMA (Médicament Bétadine)
 - MEDTRONIC XOMED (Matériel de chirurgie ORL)
 - APPLIED (Présentation matériel de coelochirurgie et entraînement sur pelvitainer)
 - ERBE (Les bistouris : générateurs électriques, les différents courants mono, bipolaire...)
 - SAINT JUDE (présentation de prothèses vasculaires)

Pour certains enseignements (D.U Droit par exemple, cf. plaquette), les étudiants IBO suivent les enseignements en même temps que les étudiants IADE, Puéricultrices et Cadres de santé.

Annexe 17 : Facture Plateforme Theia (enseignement à distance)

Annexe 44 : Convention Mischool (plateforme anglaise)

Annexe 45 : Convention cadre formation DUPIAS pour étudiants IBO (2018, reconduit chaque année)

Annexe 46 : Plaquette DU Droit Paramédical, Université de Nancy

Annexe 47 : Convention de partenariat CFA (Santest'CFA)

Annexe 47bis : Dossier d'inscription alternant 2023

Annexe 48 : Convention Université HVL Ecole IBO pour formation actes exclusifs

XV. AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITÉ

Conseil de Gestion de la Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé : 27/09/2023

Conseil du Collegium Santé de l'Université de Lorraine : 26/09/2023

Conseil de la Formation de l'Université de Lorraine : 12/09/2023

Conseil d'administration de l'Université de Lorraine : **/**/2023

Annexe 49 : Extrait de PV Conseil de Gestion - Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé – en attente

Annexe 50 : Extrait de PV Conseil de la Formation – Université de Lorraine – en attente

Annexe 51 : Extrait de PV Conseil d'Administration – Université de Lorraine – en attente

XVI. AVIS DES INSTANCES DE L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE

L'organisation de la réingénierie de la formation IBO a été présenté, dans ses grandes lignes à

- L'ARS Grand-Est : un bilan de l'année scolaire 2022-2023 sera transmis mi-septembre.
- Conseil Régional Grand-Est le 31 mai 2023.
- Conseil Technique le 09 mai 2023.

En attente de la révision du texte du 21 avril 2007.